



## Coronavirus :

### Compte rendu audioconférence avec la direction le 16 avril 2020

Cette audio conférence s'est déroulée aujourd'hui de 10h30 à 11h45 en présence du Directeur Départemental, de la Directrice Adjointe, Directeurs de pôles et des représentants des trois Organisations Syndicales du département.

→ FO DGFIP a demandé un point sur le matériel déployé :

-Les lingettes aux normes virucides sont en rupture de stock. En accord, avec la direction, ils nous apparaît judicieux d'acheter des lingettes ménagères ordinaires.

Toujours mieux que rien...

-Une commande de gel hydro-alcoolique auprès de l'UGAP est attendue (40 litres).

-4000 masques de types chirurgicaux vont être réceptionnés. Ceux ci seront utilisés par les 27 agents identifiés en contact avec le public. A raison de 2 masques par jour, il y aura une visibilité sur 25 jours. Comme précédemment, un stock de précaution sera mis en place à la DDFIP.

→ Il n'y a pas d'audioconférence hebdomadaire prévue avec les chefs de services mais plutôt des contacts bilatéraux.

Dès la semaine prochaine, la Direction se rapprochera des chefs des SIP afin de voir ensemble l'organisation de la campagne IR.

→ Suite à l'annonce du Président de la République indiquant une éventuelle reprise le 11/05, notre Direction n'a pas plus d'informations sur l'organisation des semaines à venir.

Les agents de l'État seront soumis à une reprise progressive.  
Les indicateurs et priorités des postes sont globalement bons.  
Les missions sont exercées du mieux possible.

→ La mise en place des arrêtés hebdomadaires DDR3 ne font pas l'objet de remontées problématiques de la part des postes. Cette stratégie perdure avec le PCA.

Pour FO DGFIP, cette simplification pour le service comptabilité représente une charge supplémentaire pour les postes.

→ Concernant la délivrance des bons de secours, ceux ci restent peu nombreux.

→ L'EDR est équipée de connexion VPN ce qui permet à certains d'entre eux d'effectuer du travail à distance.

→ Concernant la mise en place du fond de solidarité, 36 dossiers feraient l'objet d'un retraitement départemental. Une actualisation de ces dossiers doit arriver ces prochains jours.

Compte tenu du faible nombre de dossiers, l'équipe de direction pourrait être en charge du traitement des anomalies recensées.

→ 10 PC portables doivent être réceptionnés ces prochains jours. Ils seront attribués en fonction des priorités recensées.

→ Les ordonnances concernant les congés et RTT ont été abordées.

**Pour rappel :**

*Les agents en ASA ou en télétravail pourront être obligés de prendre des jours de congés ou de RTT pendant la période de confinement.*

*La période de confinement est découpée en deux phases (avant et après l'ordonnance) :*

*- Du 16 mars au 16 avril, 5 jours de RTT seront arbitrairement décomptés des jours de RTT pour chaque agent en ASA.*

*- Du 17 avril et le terme de la période définie au premier alinéa, pour ces mêmes agents 5 autres jours seront décomptés sur les jours de RTT ou les jours de congés payés.*

*Durant cette seconde période, un chef de service pourra aussi placer un agent qui télétravaille en congés ou RTT pour 5 jours. Dans ce cas, l'agent ne télétravaillera plus pendant ces 5 jours et serait réellement en congés, sans aucune obligation de service.*

*- En cas de succession de télétravail, de présentiel et d'ASA, d'arrêt de maladie ou de temps partiel, les périodes de deux fois 5 jours seront proratisées.*

*- Le décret prévoit également que le reliquat des congés 2019 non utilisés pourra être transféré au CET de l'agent.*

*-Le déplafonnement « stock et flux » des CET sera prévu au-delà des 60 jours actuels de réserve et des 10 jours d'acquisition par an.*

*-Les jours RTT mobilisables par les employeurs le seront sur 2020 ou seront portés au CET.*

*-Les jours de congés posés et non annulés ou reportés depuis le début du confinement viendront en déduction des jours imposés.*

*Les agents qui ont posé des congés durant cette période viendront en déduction des congés à déposer, cités dans l'ordonnance.*

La DDFIP attend plus de précisions sur ce texte publié ce jour afin de se positionner. Aucune précision sur la prime attribuée.

FO DGFIP dénonce le fait que le PCA ait été décidé par la Direction.

De fait, les agents placés en ASA se retrouvent pénalisés indépendamment de leur volonté.

De plus, cette ordonnance provoquera une gestion RH extrêmement lourde car il faudra décompter les temps de présence et ASA.

Mme Leyval Sylvie est associée à la gestion RH actuellement.

-Sur la campagne IR, pas de réception du public jusqu'au 11/05.

Le ministre de l'Action et des Comptes Publics apportera plus de précision la semaine prochaine lors de sa conférence de presse.

Dans notre département, plus de 50% des agents des SIP pourront être mobilisés mais ils seront appelés uniquement en fonction des besoins.

L'application e-contact pourra être exploitée à distance.

Suivant la masse d'appels téléphoniques, les agents seront plus ou moins mobilisés.

La directrice du Pôle Gestion Fiscale a précisé que le dispositif des déclarations fiscales tacites concernent 64 % des foyers fiscaux en Haute Saone.

Sur le pourcentage restant, 13 % sont des télédéclarants.

-Concernant le remboursement des frais de repas, peuvent y prétendre :

-Agents faisant partis du PCA et présents sur leur lieu de travail entre 12h00 et 14h00

-Restauration collective fermée

-Non éligibles aux tickets restaurants

Pour les repas pris avant le 15 avril, une attestation sur l'honneur suffit pour obtenir le remboursement.

Pour la période postérieure au 15/04, il convient de conserver le justificatif de paiement (ticket de caisse par exemple).

***Rappels :***

***Tous les agents DDFiP peuvent accéder la plate forme d'écoute et de soutien téléphonique de la DGFIP Le service est accessible via <https://www.pros-consulte.com/> , via l'application smartphone ou encore directement en composant le Numéro vert agent: 0805 230 809 ou le numéro vert encadrant: 0805 230 416***

N'hésitez surtout à nous faire remonter comme vous l'avez fait depuis le début, toutes les difficultés, les questions, les remarques par :

-Mail : [fo.ddfip70@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip70@dgfip.finances.gouv.fr)  
julie\_boileau@hotmail.fr

Les secrétaires départementales  
Julie BOILEAU  
Nathalie CREUSOT